

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 17 Février 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 février, à 18H30, le Conseil Municipal de VILLERS-BOCAGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne-Sophie DOMONT, Maire.

Etaient présents :

M. Didier TARGIT  
M. Florent BORDET  
Mme Valérie DESFORGES  
M. Denis HERMANT  
M. François LEFEBVRE  
M. Joël L'HERMITE  
Mme Astrid DEBUYSSCHER  
M. Gérald ANSART

Etaient absents, excusés :

Mme Aline OSTROWSKI (pouvoir à M. François LEFEBVRE)  
M. Marc ALBERGE (pouvoir à Mme Anne Sophie DOMONT)  
Mme Ambre FOULON (pouvoir à Mme Valérie DESFORGES)  
Mme Mélina HETROY (pouvoir à M. Florent BORDET)  
M. Guillaume HENON  
Mme Nathalie DELOUBRIERE (pouvoir à M. Gérald ANSART)

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Désignation du secrétaire de séance.**
- 2. Le 9 TER : tarifs, règlement intérieur et baux**
- 3. Modification du montant de demande de subvention du Conseil Général pour le city stade du préau de la future cantine**
- 4. Demande de gratuité exceptionnelle de la salle des fêtes**
- 5. Demande d'utilisation gratuite d'une salle à la MDA pour une association de Naours**
- 6. Questions diverses**

- 1. L'assemblée désigne M. François LEFEBVRE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.**
- 2. Le 9 TER : tarifs, règlement intérieur et baux**

Le conseil prend connaissance des documents utilisés par la commission bâtiments lors de sa réunion du 27 janvier, et les conclusions de celle-ci.

Les locaux commerciaux seront proposés à la location avec des baux de 9 ans ( bail 3-6-9), ou des contrats de location mensuels, hebdomadaires voire à la journée.

Pour permettre des réajustements en fonction du vécu de démarrage des activités, la première année, il sera proposé de signer que des baux précaires.

Le principe qui fixe le montant des loyers est l'application d'un montant de 21 €/m<sup>2</sup> de local mis à disposition. Un coefficient de majoration est appliqué à ce tarif en fonction de la durée du bail.

Les charges sont établies sur une base forfaitaire de 8 €/m<sup>2</sup> pour les locaux disposants d'un point d'eau et de 6 €/m<sup>2</sup> pour les autres. Ce tarif sera à ajuster en fonction du fonctionnement du bâtiment rénové (on espère une diminution de la consommation d'énergie et donc une possible diminution du tarif des charges).

Intervention de monsieur Gérald ANSART pour madame Nathalie DELOUBRIERE qui s'interroge sur le fait qu'il y a déjà des publications d'une future activité dans les locaux du 9TER, sur les réseaux sociaux, alors que les tarifs et autres documents n'ont pas encore été délibérés. Madame le Maire répond qu'elle a déjà eu plusieurs réservations pour ce bâtiment, qu'elle a pré-validé. Elle précise qu'il n'est pas anormal de se projeter et de faire de la publicité avant une ouverture et cela n'engage que la personne qui l'a fait. Plusieurs conseillers acquiescent cet avis.

M. Joël L'HERMITE fait remarquer que ce projet a été mené sans faire participer la commission économique. Madame le Maire répond que monsieur L'HERMITE a été convié aux réunions de commissions qui ont traitées le sujet et qu'il n'était pas présent. Monsieur L'HERMITE estime que ces réunions avaient pour objet d'acter l'avancée du projet et non de l'orienter. Madame le maire précise à monsieur L'HERMITE qu'avant de démissionner il était conseillé délégué avec la compétence économie, il n'a rien proposé ni engagé pour faire avancer ce dossier, c'est donc un peu exagéré de critiquer ce que l'on n'a pas fait soi-même.

La délibération validant les tarifs de location proposés est prise par 14 voix pour (unanimité).

Une porte ouverte des locaux du 9 Ter aura lieu un samedi de mars.

### **3. Modification du montant de demande de subvention du Conseil Général pour le city stade du préau de la future cantine**

Suite à la demande de subvention sollicitée au Conseil Départemental pour le city stade du préau de la future cantine, ce dernier demande au Conseil municipal de redélibérer en modifiant le montant de la subvention demandée.

Montant initial : 82 718 €

Montant retenu par le Conseil départemental : 96 062 €

Délibération prise par 14 voix pour (unanimité).

### **4. Demande de gratuité exceptionnelle de la salle des fêtes**

La SPA de Poulainville représentée par une habitante de Villers-Bocage souhaite louer la salle pour une représentation théâtrale au bénéfice de la SPA. L'association demande une gratuité à titre exceptionnelle.

Délibération prise par 14 voix pour (unanimité).

### **5. Demande d'utilisation gratuite d'une salle à la MDA pour une association de Naours**

La Mairie a reçu une demande d'utilisation gratuite d'une salle à la MDA pour une association de Naours.

Le siège de l'association étant à Naours, Madame Morin a un accord pour utiliser une salle à Naours, mais, selon le nombre de musiciens présents, celle-ci n'est pas adaptée.

Il s'agit de l'association "Rythm'and Sax" créée en septembre 2024 avec pour activité un ensemble de musiciens « cuivres » hors du cadre du conservatoire intercommunal. Renseignements pris auprès de Madame Morin, présidente de l'association :

Les répétitions de l'ensemble se font sur une année scolaire (de septembre à juin), à raison de 15 à 20 répétitions de 2h, dispatchées à Doullens, Flesselles et Villers-Bocage. Madame le maire précise que le maire de Flesselles ne souhaite pas les accueillir puisque ce n'est pas une association de Flesselles.

L'activité demande pour utiliser la salle de répétition de la Maison des Associations, pour environ 5 séances de 2H par an. Madame le maire a discuté avec la première adjointe de Doullens, qui est d'accord pour leur louer une salle mais pas à titre gratuit.

Les membres du conseil municipal ont échangé, ils proposent d'appliquer à cette association le tarif de 12 euros par séance de 2h (au lieu de 16, tarif déjà délibéré), soit entre 60 et 120 euros à l'année en fonction du nombre de séances par an.

Les éléments suivants ont été demandés à l'association : le nombre de membres, les statuts et le budget prévisionnel. Ces éléments ne nous sont pas parvenus à ce jour.

Dans l'attente de ces informations complémentaires, la délibération sur ce sujet est reportée.

## **6. Questions diverses**

- Une animation « Village des sports » aura lieu sur le terrain jouxtant le Gymnase le 24 mai prochain. Cette animation est proposée par le Conseil Départemental. Ce « Village des sports » a pour but de promouvoir la pratique physique pour tous, de valoriser les clubs locaux et de proposer une grande fête familiale. Toutes les associations sportives sont invitées à participer et proposer des activités sportives simples et accessibles à tous (petits et grands sans oublier les non valides).

Pour l'organisation de cette journée, le Conseil Départemental dispose de deux interlocuteurs principaux, Dimitri Sibille et Sandrine Hulin. Les clubs locaux seront représentés mais également des intervenants des Comités Départementaux : mur d'escalade, handisports, sports adaptés, atelier du cirque, bibliothèque départementale, vélos smoothies, mur interactif...

Des groupes musicaux ou troupes de théâtre pourront également intervenir sur le thème du sport pour tous. La mairie s'engage à une aide logistique par le biais des équipes communicables et des associations tel que le comité des fêtes ... La prochaine réunion de travail pour préparer cette animation est prévue le 28 février.

- SIAEP : notre syndicat des eaux, celui de Naours est désormais fusionné avec les syndicats des eaux de Saint-Gratien, Rainneville et Rubempré. Cet ensemble devient le SIAEP du Bocage.

Sur le terrain, cela se concrétise par des travaux d'interconnexion des réseaux pour un montant de plus de 2 millions d'euros. Ces travaux sont financés par des subventions de l'Agence de l'Eau, un emprunt de 1,2 millions d'euros (sur 60 ans) et une augmentation du coût de l'eau (sachant qu'un montant minimum de 1,50 €/m<sup>3</sup> est nécessaire pour pouvoir bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau).

Notre réseau s'étend désormais sur 170 km de conduites dont un entretien régulier doit être assuré.

Les analyses détaillées de la qualité de notre eau du robinet ont été reçues et sont disponibles à l'accueil de la Mairie. Ces derniers temps, les actualités ont mis en avant des problèmes de contamination de l'eau du robinet par des composés chimiques : le chlorothalonil, le chloridazone et leurs métabolites (pesticides utilisés en grandes cultures et interdits depuis 2020), les PFAS (dits « polluants éternels » utilisés dans l'industrie manufacturière et la production de produits phytosanitaires) ainsi que le monomère de chlorure de vinyle (issu de la lente décomposition des conduites en PVC).

En ce qui concerne le chlorothalonil et le chloridazone, ils sont détectés dans notre eau du robinet mais à un niveau inférieur à la norme en vigueur.

En ce qui concerne les PFAS, VEOLIA a procédé à une campagne de mesures en 2024 pour les 20 PFAS listés par les ARS. Leur présence est détectée dans notre eau du robinet mais à un niveau inférieur à la norme en vigueur. A noter que l'Acide trifluoroacétique (TFA) ne fait pas partie de cette liste mais sera néanmoins dosé dans une nouvelle campagne de mesures qui sera réalisée cette année.

En ce qui concerne de chlorure de vinyle monomère (CVM), il n'est pas suivi. En effet, notre réseau ne comporte pas de conduite en PVC.

En conclusion, la qualité notre eau du robinet est conforme à la réglementation pour l'ensemble des paramètres suivis.

Fin du conseil à 19h20.